

REPUBLIQUE FRANCAISE

=====

**EXTRAIT DU REGISTRE
DES DELIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL
DE LA VILLE DE GAP**

Le dix-sept juin deux mille vingt-deux à 18h15,
Le Conseil Municipal de la Ville de Gap, s'est réuni en l'hémicycle de l'Hôtel de Ville,
après convocation légale, sous la présidence de M. Roger DIDIER .

NOMBRE DE CONSEILLERS	En exercice : 43 Présents à la séance : 34
DATE DE LA CONVOCATION	10/06/2022
DATE DE L'AFFICHAGE PAR EXTRAIT DE LA PRESENTE DELIBERATION	24/06/2022

OBJET :

**Acquisition foncière - Parcelle de terre - Aménagement de jardins familiaux -
Quartier Les Jardins**

Étaient présents :

M. Roger DIDIER , Mme Maryvonne GRENIER , M. Olivier PAUCHON , Mme Rolande LESBROS , M. Jérôme MAZET , Mme Paskale ROUGON , M. Jean-Louis BROCHIER , Mme Catherine ASSO , Mme Solène FOREST , M. Daniel GALLAND , M. Jean-Pierre MARTIN , M. Vincent MEDILI , Mme Françoise DUSSERRE , M. Claude BOUTRON , Mme Ginette MOSTACHI , M. Pierre PHILIP , Mme Chantal RAPIN , M. Joël REYNIER , Mme Françoise BERNERD , M. Richard GAZIGUIAN , Mme Mélissa FOULQUE , M. Gil SILVESTRI , Mme Chiara GENTY , M. Alexandre MOUGIN , Mme Evelyne COLONNA , Mme Sabrina CAL , M. Alain BLANC , M. Eric MONTOYA , Mme Christiane BAR , M. Eric GARCIN , Mme Pimprenelle BUTZBACH , M. Nicolas GEIGER , Mme Marie-José ALLEMAND , M. Michel BILLAUD

Conseillers Municipaux, formant la majorité des membres en exercice.

Excusé(es) :

M. Cédryc AUGUSTE procuration à M. Richard GAZIGUIAN, Mme Zoubida EYRAUD-YAAGOUB procuration à M. Vincent MEDILI, Mme Martine BOUCHARDY procuration à Mme Catherine ASSO, M. Fabien VALERO procuration à Mme Sabrina CAL, M. Bruno PATRON procuration à M. Daniel GALLAND, Mme Charlotte KUENTZ procuration à M. Nicolas GEIGER, Mme Isabelle DAVID procuration à M. Eric GARCIN

Absent(s) :

M. Christophe PIERREL, Mme Pauline FRABOULET

Il a été procédé, conformément à l'article L 2121-15 du Code Général des Collectivités Territoriales, à l'élection d'un secrétaire pris dans le sein du Conseil : Mme Solène FOREST, ayant obtenu la majorité des suffrages, a été désigné(e) pour remplir ces fonctions qu'il(elle) a acceptées.

Le rapporteur expose :

Les Consorts RAMBAUD sont propriétaires de la parcelle cadastrée Section CR Numéro 19 et sise Quartier Les Jardins.

La Ville de GAP souhaite acquérir cette parcelle afin de poursuivre le programme de réalisation de jardins familiaux à proximité immédiate du centre-ville mené dans ce quartier.

Dans ce cadre, des négociations ont été menées avec les Consorts RAMBAUD, desquelles il ressort que les propriétaires, de premier abord opposés à la cession, ont finalement agréé le principe d'une cession amiable de ladite parcelle au vu et sous la condition sinequanone de réalisation de l'objectif poursuivi par la Ville et ci-dessus plus amplement identifié.

Aussi, il a été convenu une cession amiable de ladite parcelle au prix de huit mille euros (8.000,00 euros) offert par la Commune avec engagement de cette dernière d'y réaliser les aménagements décrits ci-dessus.

Afin de sécuriser juridiquement la réalisation de cet engagement, il a été convenu entre les deux parties la conclusion d'un protocole d'accord sous-seings-privés concomitant et analogue à l'acte authentique de vente, courant jusqu'au 01/03/2038 (soit la couverture du mandat municipal actuel et de 2 mandats municipaux successifs) et stipulant que toute cession de ladite parcelle par la Commune ou tout changement d'affectation de celle-ci par la Commune pendant la durée de validité du protocole provoquerait la réversion par la Commune aux Consorts RAMBAUD d'un complément de prix calculé sur la valeur vénale actuelle de la parcelle (établie à vingt-cinq mille euros) et réindexé sur la valeur vénale du terrain constructible au jour de l'éventuelle réversion.

En vertu de l'article 1042 du Code Général des Impôts, la Commune sollicite l'exonération de tout droit au profit du Trésor Public.

Décision :

Il est proposé sur avis favorables des Commissions de l'Urbanisme, de l'Agriculture, de la Transition Énergétique et des Finances réunies le 30 Mai et 02 Juin 2022 :

Article 1 : d'approuver :

- l'acquisition de la parcelle cadastrée Section CR Numéro 19 appartenant aux Consorts RAMBAUD au prix de huit mille euros (8.000,00 €) ;
- la signature, concomitante à l'acte de vente, d'un protocole d'accord prévoyant la réversion d'un complément de prix aux conditions précisément exposées ci-dessus ;

Article 2 : d'autoriser Monsieur le Maire à signer l'ensemble des documents et actes nécessaires à cette acquisition qui sera pris en la forme authentique.

Mise aux voix cette délibération est adoptée ainsi qu'il suit :

- POUR : 41

Le Conseiller Municipal Délégué

Alain BLANC

Transmis en Préfecture le : 24 JUIN 2022
Affiché ou publié le : 24 JUIN 2022



Acquisition foncière - Parcelle de terre - Aménagement de jardins familiaux - Quartier Les Jardins



